

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

L'an deux mil vingt et le huit juin à 20 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes et à huit clos, sous la présidence de Monsieur François BACIAK, Maire.

Présents : Mrs BACIAK François, BAYON Robert, DELORME Vincent, Mmes BRAMANT Jacqueline, FUET Nicole, M. DAUVILLAIRE Olivier, Mmes TRIVINO Élisabeth, PONCET Marie-Ange, PIDOUX Florence, Mrs ANTARIEUX François, PASCAL Gilles, Mme BASTID Amélie.

Absent(s) excusé(s) : M. LAINÉ Henri ayant donné pouvoir à M. DELORME Vincent
Mme DUPUIS Fabienne ayant donné pouvoir à Mme TRIVINO Elisabeth

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mme PONCET Marie-Ange

D30-2020 / APPROBATION COMPTE RENDU SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu de la précédente séance est adopté sans observation.

D31-2020 / TAUX IMPOSITION - ANNEE 2020

Suite à la décision de ne pas augmenter les taxes en 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, maintient comme suit le taux des quatre taxes directes locales, pour l'année 2020 :

. Taxe d'habitation	: 14,15 %
. Taxe foncière (bâti)	: 11,92 %
. Taxe foncière (non bâti)	: 46,20 %
. C.F.E.	: 20,10 %

D32-2020 / DROIT DE PREEMPTION URBAIN / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Propriété Consorts ARTAUD

Suite à une erreur du Notaire, le Maire avait sollicité l'avis des conseillers municipaux avant la réunion du Conseil Municipal de ce jour, afin que la vente puisse se réaliser.

Le Maire donne donc à nouveau connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Régis CASSO, Notaire à Paray-le-Monial, concernant l'immeuble cadastré section AE n°39-40-41, d'une superficie de 3 262 m², appartenant aux Consorts ARTAUD, et soumis au Droit de Préemption Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune.

D33-2020 / COMPROMIS DE VENTE MONNET

Terrain à bâtir lotissement Montée de la Cray

Informé par Maître Régis CASSO de l'offre d'achat des époux MONNET d'une parcelle de terrain à bâtir au lotissement Montée de la Cray,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. AUTORISE la cession de la parcelle cadastrée section AE n°358 (782 m²) pour un montant de 11 730 €

. AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

D34-2020 / RADAR PÉDAGOGIQUE – SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de l'entreprise ELAN CITE pour 2 radars pédagogiques, version solaire, d'un montant de 4 384 € ht (5 260,80 € ttc).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge le Maire de demander au Conseil Départemental de Saône-et-Loire une subvention au titre du produit des amendes de police.

QUESTIONS DIVERSES

Programme voirie 2020 : Le Conseil Municipal approuve les propositions de la commission voirie présentées par Vincent Delorme :

Chemin des Croix : 20 618 € ht

Chemin de la Touche : 7 949 € ht

Chemin de la Fredelière : 1 159 € ht

Grilles montées de la Cray : 3 520 € ht

Ruelle du Puits Girardin : 3 330 € ht

Maitrise d'œuvre « Aménagement chaussée Rue de la Basse Ville » : Trois bureaux d'étude ont été consultés : 2 AGE Conseils, Réalités et Oxyria.

Le Conseil Municipal décide de laisser le choix aux prochains Conseillers Municipaux, puisque les travaux se réaliseront sous le prochain mandat.

Achat remorque : Après avoir pris connaissance des différentes propositions, par 10 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide l'achat d'une remorque auprès de la société Marcigny Motoculture, pour un montant de 6 480 € ttc, avec une reprise de 800 € de l'ancienne remorque.

Point sur les différents travaux :

Rue de la Basse Ville : Les travaux de renouvellement de la conduite eaux usées ainsi que le renouvellement de la conduite eau potable sont terminés. L'entreprise Potain réalise actuellement l'enfouissement des réseaux électriques. Le nombre de lampadaires et leur implantation a été modifié, ainsi que la couleur de l'éclairage.

Grand'Rue et Ruelle du Puits Girardin : Les travaux d'assainissement suite au diagnostic des réseaux sont en cours.

Pavage sous auvent Église :

Une réunion a eu lieu avec M. Coelho pour finaliser le projet.

Devis VEOLIA : Le Conseil Municipal approuve le devis Véolia pour le branchement en eau de la parcelle n°3 du lotissement des Croix, pour un montant de 988,79 € ttc.

Bilan distribution des masques :

200 masques ont été achetés à Madame Marie-Hélène Chabanas et distribués aux Semurois de plus de 70 ans.

1 500 masques ont été livrés par le Conseil Départemental et tous les Semurois ont pu être dotés à raison de 2 masques par personnes.

500 autres masques ont été livrés par la Région, via la Communauté de Communes.

Bilan reprise de l'école après le confinement :

Mme Marie-Ange Poncet fait le compte-rendu des différentes réunions avec la directrice de l'école ainsi qu'avec le personnel communal qui intervient à l'école. Le faible effectif a permis une bonne gestion de l'accueil des élèves.

Le Centre de Loisirs reprendra ses activités avec des effectifs réduits dès le mercredi 10 juin.

Délégués Communauté de Communes :

Le Maire fait part de l'arrêté Préfectoral stipulant qu'à partir du 18 mai 2020 et jusqu'à l'installation du nouveau Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du canton de Semur-en-Brionnais, la Conseillère Communautaire supplémentaire appelée à siéger au sein du conseil communautaire est Mme Jacqueline Bramant.

Règlementation circulation et stationnement : La réglementation de la circulation et du stationnement rue Bouthier de Rochefort et place Saint Hugues sera reconduite comme les années précédentes, pendant les mois de juillet et août.

Les permanences pour la tenue du bureau de vote pour le second tour des élections municipales du 28 juin sont établies.

Mme Elisabeth Trivino informe le Conseil Municipal que la commune est concernée par les mesures de restriction d'eau suite à l'arrêté du Préfet, et que l'arrosage des fleurs est interdit entre 8h et 20h.